

Unité de formation continue

Chemin des Abeilles 14  
CH-1010 Lausanne  
tél. +41 (0)21 651 03 10  
fax +41 (0)21 651 03 15  
[formation.continue@eesp.ch](mailto:formation.continue@eesp.ch)

**PHOTO**

Bulletin de candidature à la formation :

**CERTIFICAT EESP DE PAIRS PRATICIEN · NE · S EN SANTE MENTALE**

**Cycle de formation 2016-2017**

(à retourner à l'Unité de formation continue avant le **18 mars 2016**)

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe : F  M  Date de naissance : .....

Adresse privée complète : .....

Originaire de (ville + canton) : .....

Tél. privé : ..... N° de portable : .....

E-mail : .....

**Si en emploi ou activité bénévole :**

Nom de l'institution : .....

Emploi salarié :  Bénévolat :

Depuis quand : .....

Adresse complète : .....

Tél. prof. : ..... Fax prof. : .....

E-mail prof. : .....

Profession : .....

## **AUTRES RENSEIGNEMENTS**

**Formation(s) :** certificat(s) / diplôme(s), (un CV peut être joint en annexe).

.....

.....

.....

.....

1. **Merci de joindre à ce bulletin d'inscription une courte biographie** se référant notamment à votre expérience de la maladie, des soins en psychiatrie et des ressources développées dans votre parcours de rétablissement.
2. **Merci aussi de préciser vos motivations à suivre cette formation** (au travers d'une lettre de deux pages A4 maximum) en précisant ce que vous souhaitez apporter aux autres en tant que pair praticien·ne et dans quelles perspectives d'activité ? (Interventions dans des cadres de soin ; enseignement ; implication associative ou politique, etc.)

## **CONDITIONS D'ADMISSIONS**

Les critères d'admission dont il sera tenu principalement compte sont les suivants :

1. Avoir vécu l'expérience d'une maladie psychique et celle d'un traitement psychiatrique en milieu hospitalier, en centre de jour ou en foyer, par exemple.
2. Se trouver depuis une année au moins en dehors d'une situation de crise aiguë· ou de décompensation.
3. Être en mesure de porter une réflexion et une analyse sur les expériences vécues et sur le parcours en lien avec la maladie et le rétablissement et le sens d'un travail de pairage.
4. Être apte à partager la mise en narration de son parcours.

La sélection tiendra compte d'une mixité des différentes formes de difficultés et de parcours de rétablissement et d'une diversité de provenance géographique, d'âge et de sexe.

## COÛT DE LA FORMATION

- **Finance d'inscription :** CHF.....200.- Payable au moment de l'inscription. CCP 10-18214-4, Fondation Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne Mention "Inscription formation pairs praticiens, n° 32077 "
- **Frais de formation :** CHF.....7000.- Coût pour l'ensemble du cursus payable en deux fois sur facture.

**Je m'inscris pour le certificat EESP de pairs praticien·ne·s en santé mentale, cycle de formation 2016-2017, et m'engage à participer à l'ensemble des cours.**

**J'ai pris connaissance des conditions d'admission ainsi que des conditions financières et les accepte.**

Date : ..... Signature : .....

**Votre demande d'inscription ne sera prise en compte qu'au paiement de la finance d'inscription. Seuls les dossiers complets seront examinés par la commission d'admission.**

Joindre en annexe :

- 1) Lettre de motivation (maximum deux pages A4)
- 2) Biographie
- 3) Copie des certificats et diplômes obtenus
- 4) Copie du récépissé de votre finance d'inscription (CHF 200.-)
- 5) Une photo-passeport
- 6) Une copie de votre carte d'identité

---

### Conditions financières :

- Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant·e par le site administratif. Elle n'est pas remboursable même en cas de désistement.
- Les frais de formation sont fixés pour l'ensemble de la formation.
- Les frais de formation sont dus semestriellement (novembre et mai) et doivent être acquittés au plus tard 15 jours avant le début de chaque semestre.
- En cas de désistement, d'abandon, d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus, dans les délais susmentionnés, ne sont pas remboursés.
- Un soutien financier au paiement des frais de formation peut être envisagé dans des situations motivées.